

Gestion des déplacements dans le cadre de l'application de l'arrêté du 08/11/2013 (GTT Garde et E-GTT)

3 heures et 30 minutes

404639



Objectifs pédagogiques

Maîtriser la gestion des déplacements et l'indemnisation/récupération lié à l'arrêté du 08/11/2013



Public(s)

Cette formation s'adresse aux gestionnaires des affaires médicales.
Formation à effectuer pour des intervenants d'un même site.



Pré-requis

Disposer d'un compte actif dans la base GTA MEDICAL ayant un profil affaires médicales



Modalités pédagogiques

La formation s'appuie sur des travaux pratiques.



Moyens et supports pédagogiques

Support(s) de formation par apprenant



Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation en cours et fin de formation

Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle des acquis via une certification



Formateur

Un consultant progiciel de l'équipe Gestion du Temps et des Activités du SIB



Programme

Maîtriser la gestion des déplacements et l'indemnisation/récupération lié à l'arrêté du 08/11/2013

- Savoir gérer le paramétrage depuis le module garde
- Création et gestion des codes activités
- Paramétrage établissement
- Gestion des catégories
- Gestion des obligations
- Gestion des montants forfaitaires

Maîtriser la gestion des déplacements et l'indemnisation/récupération lié à l'arrêté du 08/11/2013

- Effectuer la valorisation du temps de travail
- Analyser les résultats issus de la valorisation du temps de travail
- Effectuer les actions pour la mise en paiement des unités de déplacement
- Effectuer les actions pour la mise en récupération des unités liés aux déplacements
- Transfert du paiement ou récupération vers Agirh
- Vérification que le transfert s'est bien déroulé
- Effectuer des modifications du paiement ou récupération des unités suite à un précédent transfert

Maîtriser le paiement du TTA jour lié à l'arrêté du 04/11/2016

